62e ANNÉE (7e SÉRIE) N° 10 6 MARS 1952

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres tous les jeudis

Mgr A. ROZIER
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
Directeur

Mgr F.-M. CATHERINET
Prélat de la Maison de Sa Sainteté
Codirecteur

Causerie de l'AMI sur les "Revues"

SOMMAIRE

I. Le Tombeau de S. Pierre. — II. S. Pierre et S. Paul aux Catacombes. — III. La loi de persécution des chrétiens sous Néron. — IV. La prison de Spandau. — V. Les sept reclus de Spandau. — VI. Où en est la fabrication de bombes atomiques ? — VII. Qui était Léon Bloy ? — VIII. Les apparitions de Banneux. — IX. Le pool charbon-acier. — X. On demande des colons au Cameroun. — XI. A travers l'Annuaire pontifical et la persécution en Chine.

I

On a suivi, dans le monde entier, avec intérêt, les fouilles entreprises dans la crypte de la Basilique vaticane, à la recherche du tombeau de S. Pierre. Nous avons, à plusieurs reprises, signalé des articles traitant de ce sujet. Les fouilles sont aujourd'hui terminées. Elles ont abouti, d'une part, à la certitude que le tombeau de S. Pierre fut bien honoré au Vatican, au lieu même où s'élève actuellement le maître-autel de la Basilique et, d'autre part, à la constatation que les restes proprement dits de l'apôtre sont à peu près réduits à néant.

Nous avons, sur ces deux points, non seulement un article de l'*Osservatore romano*, du 20 décembre 1951, sous la signature du professeur Pietro Romanelli, et traduit dans la *Documentation catholique* du 13 janvier 1952, mais encore deux articles du R. P. Ferrua, S. J., l'un des quatre savants chargés de conduire les fouilles. Le premier de ces articles a paru dans la *Civiltà cattolica* du 5 janvier, et le second, ne faisant pas double emploi avec lui, dans les *Etudes*, de janvier 1952 [1].

Nous allons donner une idée aussi précise que possible de ces deux exposés, dont l'auteur jouit de l'autorité incontestable que l'on sait, en la matière.

Quand S. Pierre fut martyrisé, il ne put être exécuté que dans un *ager publicus*, un terrain appartenant à l'Etat. Son corps dut être laissé exposé aux injures du temps et des bêtes, un temps que nous ne pouvons préciser. Puis il fut inhumé mais tout auprès du lieu du supplice, par des mains pieuses. Cela semble avoir eu lieu dans l'*ager Vaticanus*, alors terrain vague, propriété de l'Etat, et situé hors de la cité.

Le corps de l'apôtre put être l'objet d'hommages ou plutôt de soins discrets, jusqu'au temps où commença à Rome le culte des martyrs. Le P. Delehaye disait, dans son ouvrage *Origines du culte des Martyrs* (Bruxelles, 1933), que le culte des martyrs ne put guère entrer en vigueur à Rome avant la seconde moitié du IIIe siècle. Les fouilles de St-Pierre ont démontré qu'il faut situer les origines de ce culte *un siècle plus tôt*. De même, A. Grabar, dans son ouvrage *Martyrium* (Paris, 1946), estime que l'on ne trouve pas de *martyrium*, c'est-à-dire de monument à la gloire d'un martyr, à Rome, avant Constantin. Les découvertes que nous allons décrire prouvent qu'il y eut un *édicule*, ou *trophée*, c'est-à-dire un *martyrium* au tombeau de S. Pierre, environ 150 ans avant Constantin ! Ce sont là des résultats non négligeables.

Mais venons-en aux fouilles.

Que savait-on avant les travaux récents ? Le pieux pèlerin qui de nos jours demandait à un *san-pietrino* où se trouvait le tombeau du saint apôtre, recevait généralement une réponse vague, mais assurée, avec un geste large indiquant qu'il se trouvait juste au-dessous de l'autel papal, en bas de la niche resplendissante de mosaïques, fermée par une grille dorée.

Les « doctes » croyaient en savoir un peu plus long. Les uns admettaient que le tombeau était beaucoup plus bas, à environ 5 mètres du sol, dans une chambre sépulcrale construite par le pape Anaclet, il y a un peu plus de 1800 ans, et recouverte plus tard par l'empereur Constantin, par un revêtement de bronze, lui donnant une épaisseur totale d'un mètre et demi. Et l'on pensait qu'il serait facile d'identifier ce tombeau, car l'empereur et sa mère, sainte Hélène, avaient fait fixer sur la tombe une grande croix d'or portant leurs noms.

Un autre groupe de savants — protestants pour la plupart et se donnant comme les pontifes de la science — estimaient et proclamaient que tout cela n'était que légende, que Pierre n'était jamais venu à Rome.

Tel était l'état de la « science » et de la croyance populaire, jusqu'à ces dernières années.

Et maintenant où en sommes-nous ?

Les fouilles qui viennent de s'achever eurent pour origine la volonté exprimée par Pie XI d'être enseveli aux cryptes vaticanes. Elles commencèrent donc en 1939. Elles furent longues, difficiles, au-delà de toute expression. On constata qu'il y avait eu déjà, au temps de Clément VIII, et plus récem-

[1] Le tableau complet des fouilles a été publié à l'Imprimerie Vaticane : *Explorazioni sotto la Confessione di San Pietro in Vaticano* (1940-1949) par B. M. Apolloni Ghetti, A. Ferrua, S. J., E. Josi, E. Kirschbaum, S. J. (Deux magnifiques vol. in-folio ; le 1er présente le *Texte* (XIII-278 p.) avec 209 illustrations et plans, — le 2e donne les illustrations : 109 planches dont 103 en phototypie, et des plans).

ment, sous la direction du P. Grisar, des fouilles qui avaient échoué dans leurs recherches. Ce fut Pie XII qui donna les ordres nécessaires pour les reprendre et pour aboutir enfin à une certitude définitive. Les savants chargés du travail furent, avec le P. Ferrua, le P. Kirschbaum, S. J., le professeur B. M. Appoloni Ghetti et le professeur E. Josi. Ils étaient armés des données admises avant eux, sur la foi de savants tels que de Rossi, Grisar, Duchesne, Lietzmann.

« Ce fut, dit le P. Ferrua, pour nous une obligation pénible, douloureuse même, que d'avoir à abandonner peu à peu des données (qui paraissaient aussi certaines que celles de la *Via Cornelia*, des murs d'enceinte du cirque de Néron), du Mausolée ou *Memoria Anacleti*, du revêtement de bronze constantinien... »

En somme, rien de ce qu'on disait, de ce qu'on pensait jusque-là ! Et on fut en face de difficultés immenses, car il fallait continuer à descendre, parmi les soubassements énormes du baldaquin de l'autel majeur. Les ingénieurs eurent à prendre mille précautions, pour ne rien ébranler, rien compromettre de la superstructure de la basilique. Mais enfin, tant d'efforts furent couronnés de succès. Eusèbe avait conservé une parole du pieux romain Gaïus, qui écrivait contre les Montanistes, à la fin du IIe siècle :

« Mais moi, disait Gaïus, je peux te montrer les *trophées* des Apôtres. Car, soit que tu ailles au Vatican, soit que tu suives la Voie d'Ostie, tu y trouveras les *trophées* de ceux qui fondèrent l'Eglise de Rome » (Eusèbe, *Hist. eccl.*, II, 25, 7).

Mais qu'entendait-il par *trophée ?* Les fouilles ont permis d'identifier celui de S. Pierre au Vatican. C'était un édicule à deux étages, adossé à un mur très robuste, juste au-dessus du tombeau de l'Apôtre. Dans cet édicule, une chambre d'un mètre carré environ sur 1 m. 40 de haut, protégée par un toit plat en travertin. Au fond, une niche, en arrière de la chambre, niche large et profonde. Cette niche, toute revêtue de marbre. Les parois du mur soigneusement crépies et peintes d'une belle couleur rouge vif. Autour de l'édicule, le sol était tout pavé de dalles de marbre.

— « Devant la niche, au milieu du sol du petit édifice, s'ouvrait un espace creux carré d'environ 80 centimètres sur 80 centimètres, recouvert d'une plaque de marbre ou de travertin, d'une épaisseur considérable. *Nous pouvons dire que c'était là la tombe du Prince des Apôtres* » [2].

La large niche du fond de l'édicule a pu servir soit pour un vase de fleurs, soit pour une lampe votive, soit pour une statue de l'Apôtre. On a établi, sans l'ombre d'un doute, que cet édicule, que l'on identifie au « trophée » dont parle Gaïus, était bien du IIe siècle, et plus précisément du règne de Marc-Aurèle, vers 175, car on a trouvé des briques marquées du nom de l'empereur et de sa femme, Faustina Augusta.

Mais la *tombe* de l'Apôtre, que contenait-elle ?

— « Nous avons pu, dit le P. Ferrua, l'explorer dans tous les sens, et nous l'avons reconnue facilement pour être le tombeau de S. Pierre, mais *malheureusement un tombeau vide* » [3].

Autour de la tombe, il y en avait d'autres, en général très humbles et très pauvres, toutes des tombes « à inhumation », donc très probablement chrétiennes, et non « à incinération » qui eussent été païennes. Il s'agit, peut-on dire, de chrétiens qui ont voulu être enterrés auprès de leur apôtre. Sur le mur avoisinant, on a découvert des quantités d'inscriptions ou *graffiti*, exprimant des désirs et espoirs de vie éternelle, donc toutes chrétiennes. Il est sûr par suite que le lieu a été très visité, comme il convenait à un lieu de pèlerinage. Les *graffiti* toutefois sont si nombreux et enchevêtrés qu'il a été jusqu'ici impossible d'y lire le nom de Pierre. Les inscriptions cessèrent lorsque Constantin, en élevant la basilique, transforma radicalement le monument ou « trophée » de l'Apôtre. On entailla le mur, on y creusa un *loculus* destiné à recevoir un coffre, fait de plaques de marbre, long de 77 centimètres, large et profond d'environ 30 cm., sans couvercle et muré par la partie nord du mur. Le P. Ferrua estime que ce coffre devait contenir les restes de l'Apôtre. Mais il semble avoir été ouvert jadis et vidé de son contenu, car, lorsque l'on a pu l'explorer, il ne « contenait qu'un petit amas de matière indéfinissable, composée de terre et de débris organiques, et quelques autres éléments hétérogènes, comme une petite monnaie de Limoges, datant du onzième siècle. »

Notons que tout cela se trouve à 7 mètres, au-dessous de la basilique, et est d'un accès très difficile. Il faut nous résigner à n'en pas savoir davantage. On tiendra pour certain donc que le tombeau de S. Pierre était bien là, qu'il a été aménagé par Constantin, visité plus tard et vidé de son contenu, en sorte qu'il n'a aucune chance que l'on retrouve avec certitude des « reliques » du corps de l'Apôtre, qui fut le premier pape.

II

Au cours de son article, le P. Ferrua déclare en outre que si les restes de l'apôtre avaient été rapportés, comme le relate une ancienne légende, des « Catacombes » par Constantin, on comprendrait mieux la présence du coffre dont il a été parlé et le vide de la tombe primitive de S. Pierre, en dessous du « trophée ».

Or, justement, l'abbé E. Griffe, dans le *Bulletin de Littérature ecclésiastique* de Toulouse, d'octobre-décembre 1951, étudie « *La Légende du transfert des Corps de S. Pierre et de S. Paul,* ad Catacumbas. »

Le pape Grégoire le Grand, dans une lettre datée de 594, raconte que les corps des deux apôtres furent réclamés, après leur mort, par des chrétiens d'Orient, sous prétexte qu'ils étaient des compatriotes, mais que les corps furent déposés *ad Catacumbas*, si bien que lorsque les Orientaux voulurent les enlever, ils en furent détournés par un orage affreux, avec tonnerre, éclairs, etc. Même légende, dans une *Passio sanctorum apostolorum Petri et Pauli*, écrite probablement au VIe siècle. D'après ce document, outre l'orage, il y eut un tremblement de terre. Les corps seraient restés

[2] C'est moi qui souligne. — Dans l'article de la *Civiltà*, le P. Ferrua donne un essai de reconstitution de l'édicule, supporté à l'avant par deux colonnettes corinthiennes.

[3] C'est encore moi qui souligne.

ad Catacumbas un an et sept mois, le temps de préparer les tombeaux, l'un au Vatican (S. Pierre), l'autre sur la Voie d'Ostie (S. Paul).

De fait, on trouve, en effet, des allusions ainsi conçues : *ubi corpora apostolorum jacuerunt*. L'abbé Griffe cite plusieurs textes en ce sens, une *Passio Sebastiani*, la *Passio Quirini*, le *Liber Pontificalis*.

« Il est donc certain, conclut l'auteur que, dès le début du VIe siècle, ou même vers la fin du Ve, les Romains ont cru que les corps de S. Pierre et de S. Paul avaient résidé un certain temps *ad Catacumbas*. »

Et on expliquait ce séjour par une tentative de vol des corps par les « Orientaux ».

Mais, quand on connaît les idées et les lois des Romains en matière de sépulture, on ne peut voir en tout cela qu'une légende tout à fait invraisemblable. M. Griffe recherche l'origine probable de cette légende et il rappelle d'abord qu'on a attribué à S. Damase des vers — c'était chez lui une habitude — écrits pour la dédicace d'une plaque de marbre aux Saints Apôtres *ad Catacumbas*. De ces vers, l'abbé Griffe donne la traduction suivante :

« O toi, qui viens pour retrouver les noms de Pierre et de Paul, tu dois savoir qu'ici ont habité les saints . l'Orient les a envoyés, comme disciples (du Seigneur), nous l'avouons sans peine ; mais, par le mérite de leur sang, à la suite du Christ, pareils à des astres, ils ont gagné les régions célestes, royaume des saintes âmes. Rome a mérité (plus que l'Orient) de les revendiquer pour ses concitoyens. Damase a voulu proclamer ces choses à votre louange, ô nouveaux astres du Ciel ! »

Il est certain qu'il y a eu, *ad Catacumbas*, de nombreux pèlerinages en l'honneur de S. Pierre et de S. Paul. Les *graffiti* découvert à S. Sébastien, en font foi. Mais que venait-on chercher là ? Le lieu où avait reposé la dépouille mortelle des deux apôtres, ou plus simplement le lieu où, *de leur vivant*, on disait qu'ils avaient habité au moins quelque temps ? Le texte de Damase parle d'*habitation — habitasse* — et non de tombeau. Mais comme il revendique pour Rome le droit de posséder les apôtres, à l'encontre de l'Orient, ou du moins fait allusion à un conflit sur ce point, M. Griffe regarde comme probable que c'est là qu'il faut chercher l'origine de la légende du vol ou de la tentative de vol dont il a été parlé plus haut.

Cependant, la plupart des historiens contemporains ont admis que les corps des deux apôtres avaient reposé, un temps non déterminé — il varie de 18 mois à 40 ans, selon les sources — *ad Catacumbas*. Et ces historiens citaient un texte du « Chronographe » de 354, un Calendrier romain, selon lequel, en 258, pour éviter une profanation des restes des Apôtres, on les avait cachés provisoirement aux Catacombes dites plus tard de S. Sébastien. Ce fut l'opinion de Duchesne, suivi en cela par de nombreux critiques, jusqu'aujourd'hui. Contre cette hypothèse toutefois, s'est élevé le P. Delehaye et voici son argumentation, rapportée par l'abbé Griffe qui s'y rallie entièrement :

« S'il est une résolution que les chefs de l'Eglise ne devaient pas songer à prendre, c'est bien celle de transférer ailleurs le corps des Apôtres. Punissable à toute époque, la transgression des lois qui assuraient le respect des sépultures eût emprunté aux circonstances une gravité exceptionnelle, et il eût été bien difficile d'accomplir un tel acte en des endroits entourés d'une surveillance spéciale. Et puis, l'idée d'une translation serait-elle venue à des Romains, pénétrés, comme ils étaient, grâce aux mœurs et à la législation, d'un respect pour les morts que nous serions tentés de traiter de superstitieux, et qui eut une si heureuse influence sur le culte des reliques ? D'ailleurs le danger de profanation n'existait pas. Les corps des martyrs y étaient moins exposés que jamais, à un moment où la police veillait à l'entrée des cimetières, et si, dans les provinces, on avait vu parfois des magistrats refuser la sépulture aux martyrs, il était jusque-là sans exemple que l'on eût violé leurs tombeaux. Quant aux Apôtres, ils avaient moins à craindre encore d'être troublés dans leur repos. On oublie qu'ils n'avaient pas été ensevelis dans des cimetières chrétiens, il n'en existait pas encore. Le voisinage des sépultures païennes était pour leur tombe la meilleure garantie. »

Il fallait citer ce texte intégralement, en raison de sa force de persuasion. Ajoutons avec l'abbé Griffe que si un transfert s'était opéré en 258, avec retour aux « trophées » primitifs sous Constantin, un tel retour n'aurait pu s'opérer qu'avec une solennité qui aurait laissé des traces dans la liturgie ou dans les souvenirs de l'histoire. Or, aucun texte ne nous oblige à admettre ni le transfert ni le retour. Il est plus probable, pense Delehaye, que l'année 258 fut celle où l'on fixa, dans la liturgie romaine, le culte des saints Pierre et Paul au 29 juin. Et comme, à cette date, il n'y avait de cimetière chrétien ni au Vatican, ni sur la Voie d'Ostie, on aurait organisé les *refrigeria* en un lieu plus accessible, *ad Catacumbas*, où, selon la tradition, les deux apôtres avaient « habité ».

« L'humble *memoria apostolorum* a ainsi précédé les somptueuses basiliques qui, au IVe siècle, honoreront les *tropæa* du Vatican et de la Voie d'Ostie. »

En fait, cependant, l'érection des basiliques de la Voie d'Ostie et du Vatican, sous Constantin, ne supprima pas le culte des Apôtres *ad Catacumbas*. Ce qui le prouve d'une façon péremptoire, ce sont précisément les vers composés par Damase, à l'occasion de l'inauguration d'une plaque de marbre, en ce lieu. L'inscription de Damase avait pour but d'expliquer aux pèlerins ce que l'on allait chercher aux « Catacombes ». Ce fut vers son temps que la *triclia*, ou salle aménagée pour commémorer ce souvenir disparut, car l'autorité ecclésiastique se montra hostile à la célébration d'un *refrigerium*, comme on faisait dans une *triclia*. On eut, à la place, aux Catacombes, une *basilique des apôtres*. Cette basilique fut, au Ve siècle, l'un des lieux où l'on célébrait leurs mémoires, avec les deux basiliques neuves du Vatican et de la *Via Ostensis*. Il y avait donc trois lieux du culte pour les deux illustres apôtres de Rome et c'est ce que confirme le martyrologe hiéronymien, dans une notice qui, par ailleurs, contient des erreurs évidentes, mais erreurs qui rappellent les légendes que nous avons signalées. La visite *ad Catacumbas* représente alors une simple survivance. Bientôt, en fait, le souvenir des apôtres s'effacera des Catacombes, et l'on appellera ce lieu du nom de S. Sébastien, qu'il porte encore et non plus des apôtres : *Basilica sancti Sebastiani*.

L'argumentation de l'abbé Griffe nous a paru forte. Elle s'appuie sur l'autorité du P. Delehaye qui est grande. Il semble donc qu'il y a lieu d'abandonner l'idée que les corps des Apôtres Pierre et Paul aient jamais reposé, ne fût-ce que pour un temps très court, *ad Catacumbas*.

III

Nous ne quitterons pas l'époque des saints Apôtres en suivant M. J. Zeiller, dans son étude intitulée : *Nouvelles observations sur l'origine juridique des persécutions contre les chrétiens aux deux premiers siècles* et parue dans la *Revue d'Histoire ecclésiastique* (n° 3-4 de 1951).

C'est là un problème que l'on regardait comme résolu, lorsque M. Zeiller eut à le traiter sommairement au t. Ier de l'*Histoire de l'Eglise* de Fliche-Martin [4]. L'accord semblait fait sur l'opinion selon laquelle les poursuites contre les chrétiens n'avaient pas été engagées seulement en vertu du pouvoir général de *coercitio* des magistrats, mais bien en vertu d'un acte législatif de l'autorité gouvernementale définissant « que le fait d'être chrétien était un fait punissable ». Il s'agissait bien d'une loi — senatus-consulte ou édit impérial. Ce fut la thèse de C. Callewaert, dès 1901 et souvent reprise par lui, celle de Duchesne, celle de Paul Allart. Mais un article du P. Dieu, en 1942, dans la *Revue d'Histoire ecclésiastique*, a rouvert le débat.

Selon le P. Dieu, les tenants de l'opinion antérieure ne sont pas d'accord sur la manière dont la loi prétendue aurait existé : les comices populaires, cela n'existait plus ; un senatus-consulte, il n'en reste aucune trace ; un édit impérial ? Mais le P. Dieu prétend que cela est impossible, et pour une raison qu'il estime décisive, c'est que les édits des premiers Césars cessaient d'être en vigueur à leur mort, comme actuellement les ordonnances d'un évêque. Or, l'histoire des persécutions suit un déroulement trop régulier pour que l'on puisse admettre que périodiquement tout y ait été remis en question.

Toutefois, il pourrait être admis que, du temps de Néron, les chrétiens étaient poursuivis en vertu d'un édit de lui ; puis, sous Domitien, en vertu d'un nouvel édit de ce prince, et qu'enfin à partir de Trajan l'édit serait resté en vigueur, même après la mort de celui qui l'avait porté, car à partir de Trajan prévaut le principe : *Quod principi placuit legis vigorem habet.*

A quoi, le P. Dieu réplique : ce sont là des hypothèses en série. Seulement, il oublie de dire qu'une hypothèse est nécessairement juste quand elle seule rend compte des faits. Or, c'est le cas, dans le sujet qui nous occupe : persécution sous Néron, puis paix religieuse sous Vespasion et Titus et même sous Domitien au début. Renouveau de persécution, sous cet empereur, vers la fin. Repos, sous Nerva et Trajan. Demande inquiète de Pline, rescrit de Trajan bien connu. Tout cela s'explique fort bien dans « l'hypothèse » d'édits impériaux de persécution, et s'explique mal dans celle de l'application de la *coercitio*. La première des deux conjectures est confirmée par le mot de Tertullien, rappelant que la persécution fut un *institutum neronianum*, ce qui, à ses yeux, n'est pas une recommandation, confirmée aussi par le langage de Tacite racontant la première persécution.

On doit donc ou tout au moins on peut admettre qu'il y a eu un édit néronien à peu près ainsi conçu, à la manière brève des édits impériaux : **NON LICET ESSE CHRISTIANOS.**

Et M. Zeiller rappelle que la 1re Epître de S. Pierre recommande aux fidèles de ne pas mériter d'être poursuivis pour des délits de droit commun, mais qu'ils se glorifient au contraire de l'être, « en tant que chrétiens ». (I Pet., IV, 15-16) C'est donc le « nom chrétien » qui est coupable ; c'est d'être chrétien qui est devenu un crime.

Cette épître indique bien, en outre, que la persécution n'était pas confinée à Rome, car elle s'adresse à des chrétiens d'Asie. L'épître aux Hébreux (X, 32-36) témoigne dans le même sens. Mais il est raisonnable d'admettre que la législation néronienne tomba sans être formellement abrogée, avec son auteur, bien que Tertullien fasse remonter à cette législation décriée l'origine des persécutions de son temps. Domitien toutefois n'aura eu qu'à faire revivre la législation d'un prédécesseur pour rendre force à la persécution. Après les Flaviens, les édits impériaux cessent d'être viagers. Et c'est ce qui explique les perplexités de Pline, interrogeant Trajan, sur la conduite à tenir envers les chrétiens.

Le langage de Pline insinue que c'était la profession seule de chrétien qui suffisait à motiver des poursuites. Trajan, peu enclin personnellement à la violence, donne force de loi à la règle selon laquelle on ne poursuivra que ceux qui seront dénoncés régulièrement. Justement, quand on connaît le caractère de Trajan, sa réponse laisse entendre qu'il s'en tient à des *précédents*. Il y a eu *législation*. Il n'en veut pas davantage. Et le langage des apologistes du temps, Méliton de Sardes, Tertullien surtout, confirme cette manière de voir. Car Tertullien prend argument, on l'a vu, de ce que la persécution a dû son origine à des empereurs cruels et sanguinaires.

Qu'il y ait eu, selon les provinces, selon le caractère des gouverneurs locaux, des variantes dans l'exécution des mesures persécutrices, cela ne change rien à l'explication proposée. Il y eut souvent des illégalités et de l'arbitraire dans les cas particuliers et M. J. Zeiller a montré qu'il en fut ainsi notamment à Lyon, dans la célèbre persécution de 177. Il n'en reste pas moins que même un Marc-Aurèle déclare nettement que tout chrétien qui refuse de renoncer à sa foi doit être mis à mort !

> « Il est trop clair, dit notre auteur, qu'une décision législative précise est à la base d'une telle condamnation. »

On peut citer en confirmation de ce qui précède, les *Actes d'Apollonius*, dont le meilleur texte est celui publié en grec, par les *Analecta bollandiana* de 1895. Apollonius est un martyr illustre qui périt sous Commode, à la fin du IIe siècle. La sentence qui le condamne précise que c'est en vertu de l'ordonnance de l'empereur Commode et du Sénat. Que signifie ici cette association de deux autorités différentes, alors qu'on ne trouve auparavant aucune trace d'une intervention quelconque du Sénat en ce domaine ? Faut-il croire que ce sont les « vieilles lois religieuses », placées sous l'autorité du Sénat, qui autorisaient les proscriptions chrétiennes, sans que les empereurs y aient ajouté quoi que ce soit ? C'est l'opinion de M. Griffe, dans un article du *Bulletin de littérature*

[4] En cours de publication chez Bloud et Gay ; 15 vol. parus.

ecclésiastique, de 1949. Mais M. Zeiller déclare ne pouvoir le suivre sur ce point et il maintient que le mot *institutum neronianum* ne peut signifier qu'une initiative légale de Néron contre les chrétiens. Le texte cité de la *I*[a] *Petri* lui semble également péremptoire. Et pour tenir compte de l'opinion adverse, M. Zeiller, en terminant, se borne à conclure que l'édit de Néron — car il y eut bien édit, selon lui — ne faisait que faire revivre les anciennes règles posées par le Sénat, sans qu'il y ait eu toutefois de sénatus-consulte proprement dit. Cela explique qu'au temps de Commode, un magistrat, en condamnant un chrétien, pouvait déclarer qu'il obéissait à la fois aux ordonnances de César et à celles du Sénat.

IV

Des prisons sordides de Néron et de Commode, nous passons à une prison toute moderne, mais qui ne doit pas être beaucoup plus agréable pour ses occupants. Il s'agit de la prison-forteresse de Spandau. C'est Romain Roger qui nous y introduit, dans les *Ecrits de Paris* de janvier 1952, sous ce titre : *Les sept Reclus de Spandau.*

Ces sept reclus, nous les nommerons et les passerons en revue dans un instant. Voyons d'abord la prison elle-même et le régime qui y règne.

La prison de Spandau est le seul symbole d'unité qui subsiste encore entre les quatre vainqueurs de 1945. Les Etats-Unis, l'Angleterre, la France, opposés en toute autre question, politique et militaire, à l'U.R.S.S., restent fraternellement unis au Kremlin à l'échelon pénitentiaire. Tous quatre ensemble, ils ont élaboré un règlement qui transforme, de fait, le régime de Spandau en travaux forcés pour les prisonniers.

Ceux-ci sont séparés de l'extérieur par des prescriptions rigoureuses. Chaque cellule mesure deux mètres sur trois et contient seulement une table, une chaise, un lit. Pour éviter toute communication entre les prisonniers, selon le mode rappelé dans le *Zéro et l'Infini*, par un système de coups frappés au mur, chaque cellule est séparée de celle du prisonnier voisin par deux cellules vides. Réveil à 6 h. 30 en hiver, à 6 h. en été. Chaque prisonnier procède aussitôt au nettoyage de sa cellule, ce qui permet en période de « régime russe » qui revient tous les quatre mois, de brutaliser les détenus qui ne vont pas assez vite pour manier le balai. De 8 à 11 h., jardinage. De même, de 14 à 16. Au travail, défense de parler.

Dans les intervalles, les prisonniers réintègrent leurs cellules où ils peuvent lire ou écrire. La bibliothèque contient d'une part des livres religieux, d'autre part les œuvres complètes de Marx, Lénine et Staline. Chacune des nations victorieuses a choisi les siens. De même, au moment de fixer les « servitudes » pour chaque nation, devant la commission qui en était chargée, les Américains s'engagèrent à fournir un chirurgien, les Anglais un dentiste, les Français un aumônier. On demanda aux Russes : — « Et vous, que fournirez-vous ? — Les fossoyeurs, s'il y en a besoin » répondit le général soviétique.

Ont-ils autre chose à offrir à la civilisation contemporaine ?

La correspondance des prisonniers de Spandau est très strictement règlementée. Chacun a droit à 1200 mots par mois, sur des lettres écrites au recto seulement sur papier spécial. Pas d'abréviations, pas d'écriture suspecte et anormale ; les lettres reçues sont soumises aux examens les plus sévères. Le détenu a droit à une visite toutes les 8 semaines ; cette visite est de 15 minutes. Entre le visiteur et le prisonnier, double grille métallique. Les quatre directeurs de la prison assistent aux conversations, deux du côté du prisonnier et deux du côté du visiteur. Il est défendu de faire des signes au prisonnier, d'employer une langue étrangère, de parler politique, de parler sur des thèmes généraux, de critiquer quoi que ce soit. L'infraction à chacune de ces règles provoque l'arrêt de l'entretien. Le visiteur avant d'être introduit est fouillé et subit un interrogatoire précis.

Notons enfin que la prison de Spandau est au-delà du rideau de fer. Aussi, lorsque, tous les quatre mois, revient le « mois russe », les rations des prisonniers deviennent plus restreintes, le sommeil même est presque rendu impossible, parce que fréquemment les gardiens russes allument ou éteignent les lumières des cellules. Aussi, chaque fois que les Américains succèdent aux Russes, dans la surveillance des prisonniers, ils ont à remettre sur pieds leurs prisonniers, affaiblis par le régime russe.

V

Qui sont donc les occupants de cette prison austère ? Ce sont des *condamnés du procès de Nuremberg*. Un tableau accroché au mur, dans le bureau directorial, en donne la liste, avec les matricules de 1 à 7. Ce sont, dans l'ordre des matricules : Baldur von Schirach, condamné à 20 ans de prison ; Amiral Dœnitz, 10 ans ; Rudolph von Neurath, 15 ans ; Grand-Amiral Ræder, prison à vie ; W. Speer, 20 ans ; W. Funk, à vie , R. Hess, à vie.

Passons-les en revue, dans le même ordre. Baldur von Schirach est le « benjamin de l'escouade », — 44 ans — et comme il n'a que 20 ans de prison, il garde l'espoir d'en sortir. On se souvient qu'il fut longtemps le Führer de la jeunesse allemande. Mais ce n'est pas à ce titre qu'il a été condamné à Nuremberg. On a reconnu, au contraire, qu'il avait travaillé sérieusement à éloigner von Ribbentrop de l'entourage de Hitler. Né en 1907, d'une famille de vieille noblesse, Baldur rejoignit à 16 ans la jeunesse hitlérienne. Il se fit remarquer par Hitler, qui lui confia d'abord la direction de la jeunesse de Berlin, puis celle du Reich en entier. Il tâcha de développer dans cette jeunesse le culte de l'élégance et les soins du corps. Ribbentrop et Himmler prétendirent qu'il « amollissait » la race. Baldur se défendit et accusa quatre collaborateurs de Ribbentrop de vices contre nature, à la Corydon, aurait dit Gide. L'un d'eux se suicida ; les trois autres furent envoyés en camp de concentration. Mais Ribbentrop se vengea. Baldur fut destitué quand Ribbentrop, en août 1939, rapporta de Moscou le fameux pacte germano-soviétique. Hitler dit à son ministre : « Demandez-moi ce que vous voudrez, accordé d'avance ! » Et Ribbentrop demanda l'éloignement de Baldur, sous prétexte qu'à la veille de la guerre, il pouvait jeter le trouble dans l'âme de la jeunesse.

On nomma donc Baldur *gauleiter* à Vienne. En cette qualité, il fut officiellement le chef des ter-

ribles camps de concentration de Mauthausen et de Schwechat. Il ne fut pas l'auteur du régime abominable de ces camps ; il en endossa néanmoins la responsabilité : c'est pour cela qu'il fut condamné à 20 ans de prison. Son optimisme n'a subi qu'un douloureux échec, en prison, ce fut lorsque, en 1949, une lettre de sa femme lui demanda de consentir au divorce. Depuis 1945, celle-ci entretenait des relations avec un obscur cinéaste. Elle vit maintenant avec lui, dans un pavillon jadis acheté avec l'argent de Baldur ; la population traite cette femme et son amant comme des pestiférés.

On connaît l'amiral Dœnitz. Il est condamné à 10 ans. Entre lui et Ræder, à qui il avait succédé, il y eut sans cesse discussion sur la conduite à donner aux opérations maritimes. Ræder a toujours été partisan des « gros navires » et Dœnitz, des sous-marins. Les événements semblent avoir prouvé que chaque thèse ne contenait qu'une part de vérité. Les deux amiraux, dans la mesure où le règlement de la prison le leur permet, se querellent surtout dans le domaine des faits. Dœnitz affirme que les ordres « insensés » donnés par Ræder au capitaine de vaisseau Langsdorff, commandant du *Graf Spee*, furent cause de la perte de guerre ! Et Ræder, à son tour, accuse Dœnitz d'être responsable de la perte du *Scharnhorst*. Il faut dire que si les documents découverts depuis la guerre donnent raison à Dœnitz sur le premier point, ils ne démontrent pas sa responsabilité dans la destruction du *Scharnhorst*. Dœnitz semble lui avoir bien donné une escorte suffisante, mais elle ne put suivre le *Scharnhorst*, lorsque, poursuivi par la flotte anglaise, il fonça à 30 nœuds dans les brumes polaires et cela durant trois jours. Il n'avait plus personne pour le défendre quand il fut encerclé et coulé, le 26 décembre 1943.

L'auteur de l'article que nous analysons précise que, selon les Anglais, c'est en vertu d'une erreur judiciaire que Ræder a été condamné à Nuremberg. Et Ræder lui-même, qui est aujourd'hui âgé de 75 ans, pas très agile et souvent bousculé et injurié par les geôliers russes, a écrit :

— « Lorsque le juge Lawrence prononça, à Nuremberg, le verdict, j'ai reçu un coup de massue. Je ne comprenais pas. Je ne comprenais pas ce tribunal qui me jugeait, je ne comprenais pas ces lois rétroactives, qui n'existaient pas en 1943, date à laquelle j'avais remis le commandement de la marine à Dœnitz. Je ne comprenais pas surtout le traitement qu'on infligeait à un vieux soldat qui, toute sa vie, avait agi selon le code de l'honneur. Moi, qui comptais fermement être acquitté, je devais aller en prison pour le restant de ma vie... »

Les officiers de la marine anglaise ont exprimé la même opinion que le vieil amiral.

Le baron von Neurath vit un peu à part de ses codétenus. C'est un ancien diplomate, qui passe, hautain et dédaigneux, sans adresser la parole à qui que ce soit, et considère, lui aussi, sa condamnation comme profondément injuste. Il a toujours affirmé qu'en tant que Gouverneur, à Prague, il avait constamment essayé de « limiter les dégâts » et qu'il fut, du reste, destitué en raison de son indulgence. Les autorités occidentales seraient, paraît-il, disposées à le gracier, mais le *veto* russe est resté inflexible. Il est probable qu'il le sera toujours et pour tous les détenus.

Speer était ce que Funk appelle « son pourvoyeur d'esclaves », car il était à la tête du S.T.O. Il a 47 ans, garde une forme excellente, travaille volontiers au jardin, garde un teint hâlé, fait tous les jours sa culture physique. Une seule chose lui est désagréable : le port obligatoire des sabots, fabriqués sur le modèle de ceux qui étaient utilisés dans les camps de concentration...

— « Si j'avais su qu'un jour je serais obligé de porter ces machines-là, a déclaré Speer, j'aurais fait mettre à l'intérieur une semelle de cuir, ce qui m'éviterait aujourd'hui de me blesser les pieds ! »

C'est le cas de répéter : *hodie mihi, cras tibi !*

Funk, qui ne consent à parler qu'avec Speer, fut le successeur du docteur Schacht à la présidence de la Reichsbank. Il a gardé à Spandau l'allure d'un grand bureaucrate. Mais il est atteint d'une maladie de foie et souffre atrocement d'une « goutte militaire » négligée depuis 20 ans ; il n'est plus que l'ombre de ce qu'il fut. On l'a rendu responsable de la déportation de plusieurs millions de travailleurs étrangers en Allemagne.

Reste Rudolph Hess. Son cas est le plus dramatique ou le plus romanesque des sept.

On se souvient qu'on apprit soudain, en 1941, qu'il était descendu d'avion, seul, en Ecosse ! En effet, le 10 mai 1941, à six heures du matin, Hess, héritier désigné de Hitler, endosse son parachute et monte dans son avion particulier, à Augsbourg. Il a un réservoir supplémentaire d'essence, et emporte deux kilos de provision de conserve ; à bord, une carte de l'Europe du Nord, sur laquelle il a tracé au crayon une ligne droite d'Augsbourg à Dungavel (Ecosse). Il est seul, personne n'est averti de ses desseins. Il a choisi Dungavel, parce que c'est la propriété du duc de Hamilton, dont il croit être connu. Les 850 milles de distance sont couverts en 4 heures. L'avion tourne une heure, pour découvrir le village de Dungavel. Il est midi trente ; Hesse saute en parachute, son appareil s'abîme au sol, et lui-même se foule une cheville, en tombant. Un garde-chasse, David Mac Léan, l'a aperçu et se jette, armé d'une fourche à sa rencontre. Hess l'accueille avec un sourire et lui dit en anglais :

— « Je suis le capitaine Horn, de la Luftwaffe. Je suis venu ici pour voir le roi. Informez de mon arrivée le duc de Hamilton qui est un de mes amis. »

Mais le duc est à Londres, lieutenant-colonel au ministère de la Guerre. La police s'empare du pilote et l'emmène à la caserne de Maryhill. On le fouille et on trouve sur lui une carte de visite du Dr Karl Haushofer, géo-politicien allemand très connu, quelques photos de famille, mais aucun document d'identité. Le 11 mai, à 10 h., le duc de Hamilton arrive en avion. Le prisonnier lui rappelle une entrevue de 1936 et révèle son identité :

— « Je suis Rudolph Hess, je viens pour remplir une mission d'humanité. Le Führer ne désire pas vaincre l'Angleterre et veut terminer ce combat. »

Il demande alors au duc de soumettre des propositions de paix aux autorités compétentes. Hamilton retourne à Londres. Churchill envoie à Dunga-

vel un fonctionnaire de Downing-Street, M. Kirkpatrick, qui a connu Hess, à Berlin. Celui-ci reconnaît Hess, entend ses propositions, mais apprend qu'il a entrepris son voyage sans que Hitler en eût connaissance. En somme, aucun pouvoir pour négocier. Churchill, alors, décline tous pourparlers. Hess sera traité en prisonnier de guerre, jusqu'à la fin des hostilités.

En Allemagne, cependant, cette escapade de « l'héritier présomptif » a jeté la consternation. Le 13 mai, une note rejette le tout sur une « maladie progressive », parle « d'aliénation mentale » et d'hallucinations. Hitler n'avait pas tort dans son diagnostic. Le major-médecin anglais chargé de l'examen de Hess fournit un rapport, le 5 juin 1941, où il déclare :

— « Après trois semaines d'observation, je peux affirmer que Rudolph Hess présente des signes indéniables d'*une rapide détérioration des conditions mentales. Un traitement psychiatrique s'impose.* »

Hess cependant n'était pas un fou ordinaire. Son plan était le suivant :

— « L'Allemagne va finalement gagner la guerre. Mais le prix de cette victoire sera très élevé pour les deux antagonistes, si l'Angleterre continue à combattre. Votre pays sera ruiné pour des années. L'Allemagne elle-même subira des dommages sérieux, et cela donnera aux communistes et aux peuples de races inférieures l'occasion de plonger le monde dans le chaos. C'est pourquoi, je vous propose de faire la paix immédiatement. Tournons-nous ensemble contre les bolcheviks et partageons-nous le monde : l'Allemagne étendra sa suprématie sur l'Europe continentale et la Grande-Bretagne maintiendra la sienne dans le reste du monde. »

Notons que cela était dit aux fonctionnaires du Foreign Office, quinze jours avant que Hitler ne se jetât sur la Russie, en juin 1941. Mais Hess était, tout de même, selon les huit médecins qui l'ont examiné en Angleterre, « un paranoïaque typique ». Hitler avait bien choisi son successeur ! Durant sa captivité, en Angleterre, il montra la plus extrême défiance au point de vue alimentaire, persuadé qu'on voulait l'empoisonner. Il était, par ailleurs, obsédé par la haine des Juifs et chaque soir regardait sous son lit, pour voir « s'il ne s'y trouvait pas quelque Juif caché pour le tuer et pour boire son sang ! » A la folie des persécutions, il joignait celle de l'occultisme. Sa mère était une spirite convaincue et lui-même avait un astrologue personnel, tout comme, jadis, Wallenstein ! Plusieurs fois, il tenta de se suicider, soit en se jetant par la fenêtre, soit en faisant la grève de la faim. Le rapport médical le concernant fait de lui le portrait suivant :

— « Personnage au caractère fuyant et sournois, avec des tendances masochistes, souffrant de conflits intérieurs. Cas typique d'un paranoïaque placé dans une position qui dépassait de loin ses capacités innées et qui aggravait son déséquilibre mental... »

L'auteur de l'article résumé ici a vu M^me^ Hess, qui, pour vivre, élève des bassets, dans un petit chalet de Bavière. Elle a reçu des lettres de son mari, qu'elle estime sensées, trop sensées pour être attribuées à un fou. Hess a des crises de désespoir, il passe parfois des heures entières étendu sur le sol, sans bouger. Il espère sa grâce ; et il lit l'*Histoire des Romains* de Mommsen, qui l'intéresse beaucoup !

VI

Les sept « Reclus » de Spandau sont un résidu de la dernière guerre. Souvent, nous nous demandons ce qu'il adviendrait si cette troisième guerre mondiale venait à éclater. C'est un peu la question que Stewart Alsop et le D^r^ Ralph Lapp ont essayé de résoudre ou du moins d'éclaircir, dans un article de *Sélection*, de février 1952, sous ce titre : « *Dernières nouveautés atomiques* ».

Ces auteurs sont convaincus que l'armée américaine a expérimenté avec succès, en janvier 1950, au désert de Nevada, une bombe atomique « tactique », c'est-à-dire destinée à anéantir l'armée adverse sur le champ de bataille même.

C'est que le temps presse ; on croit savoir ce que serait la tactique russe en cas d'agression. Les généraux soviétiques choisiraient un front de percée très étroit — 5 km peut-être seulement —. Sur ce front, ils auraient massé trois divisions complètes, formées de troupes de choc, entraînées et dopées spécialement. Ces troupes seraient destinées à constituer « un véritable pont de chair humaine » sur lequel passerait l'assaut final. Derrière elles, il y aurait 17 régiments d'artillerie et 11 bataillons de mortier, n'attendant qu'un signal pour écraser l'ennemi sous une puissance de feu inimaginable. Ajoutez quatre divisions d'infanterie dont le rôle serait de déborder les défenseurs par la simple force du nombre et d'ouvrir, à tout prix. une brèche qui serait aussitôt exploitée par des forces blindées. Au total, croit-on, une armée d'environ 110.000 hommes, chargée d'ouvrir la trouée par laquelle se ferait l'irrésistible invasion, serait groupée dans un espace de 38 km² seulement. Cette méthode est celle qui a réussi, en 1943, à la bataille du lac Ladoga. Elle a fait ses preuves à Stalingrad. Les Chinois l'ont employée en Corée.

Contre un tel dispositif, la *bombe tactique* nouvellement découverte par les Américains aurait un effet littéralement foudroyant. Trois bombes lâchées en triangle au-dessus des 38 km² des troupes de choc en détruiraient, en dix secondes, une partie très notable.

« Selon des calculs très sérieux, dit notre article, le nombre des morts pour 110.000 hommes varie entre 40.000 et 50.000. De plus, 20.000 autres soldats sont blessés plus ou moins grièvement. Ainsi, en l'espace d'un instant, plus de la moitié des immenses forces assemblées, pour obtenir une percée, cessera d'exister, ou en tout cas d'être en état de combattre. »

Notons toutefois, qu'il faudrait, pour ce résultat, certaines conditions favorables. Par mauvais temps, le rayon d'action de la bombe serait réduit de moitié. Elle ne produirait plus de brûlures mortelles que dans un rayon de 1.000 mètres autour du point de chute. Ensuite, la radio-activité, quoique implacable, agit lentement sur les survivants. Un soldat atteint mortellement par les rayons gamma peut continuer de lutter et d'autant plus farouchement qu'il se sait atteint et condamné. D'autre part, on peut se protéger contre la bombe atomique par un moyen relativement simple : un « trou de renard », de 1 m. 80 de profondeur suffit pour cela. Or, le Russe est un « terrassier » redoutable.

Sans doute, les « trous de renard » ne garantiraient qu'au-delà de 5 à 600 mètres du point de

chute de la bombe. A cette distance le souffle de la bombe passerait par-dessus l'homme abrité dans le « trou » comme une vague et il serait complètement protégé contre les brûlures atomiques, tandis que l'épaisseur de la terre filtrerait les rayons gamma. En conséquence, si les Russes procédaient à la susdite concentration de troupes et si les combattants, au moment précis où les bombes tactiques seraient lâchées, étaient terrés dans des tranchées de 1 m. 80 de profondeur, les pertes en tués et blessés tomberaient de 70.000 hommes environ à seulement 10.000 ou peu davantage.

Il est vrai que pour opérer une percée, on ne peut rester dans une tranchée. La bombe tactique pourrait intervenir alors pour briser l'assaut. Il suffirait pour cela que l'Occident dispose d'un nombre suffisant de ces bombes.

Le Pentagone estime que l'année cruciale sera 1953... A cette date, l'Amérique disposera de 600 bombes au moins, à utiliser sur le terrain, sans parler naturellement des « bombes stratégiques » à utiliser à l'arrière, comme celles qui mirent fin à la guerre contre le Japon, en 1945.

Il est probable que l'on pourrait jeter 50 bombes tactiques par semaine, pendant plusieurs mois. On croit que les Russes, pendant le même temps, ne pourraient employer qu'un petit nombre de bombes et uniquement des bombes stratégiques.

La construction des nouvelles bombes est telle que les dimensions de l'engin ont pu être réduites considérablement. Jusqu'ici aucun avion d'un tonnage inférieur au B-29 ne pouvait transporter une bombe atomique. Depuis les expériences de Nevada, il semble qu'il sera possible de transporter de « petites bombes », sur des appareils de faible tonnage et même de munir de charges atomiques des projectiles radio-guidés passablement légers. On espère arriver à créer une artillerie spéciale pour le lancement de ces sortes de bombes. Il serait indispensable en effet, en opérant sur le terrain, à proximité de ses propres lignes, de viser à coup sûr et de ne pas se tromper d'objectif ! C'est pour cela que l'on songe à employer des projectiles radio-guidés plutôt que le jet par avions.

Quelle serait la parade possible contre la bombe tactique ? La parade la plus efficace sera évidemment de renoncer à la formation serrée. Que l'armée russe se disperse largement, alors elle devient bien plus difficile à atteindre à mort, mais d'autre part, elle a moins de chances d'opérer rapidement la percée. Ce serait donc déjà une grande victoire pour les Occidentaux que d'obliger les Russes à ne pas employer leur méthode favorite depuis Ladoga.

Cependant, le danger resterait grand en ce sens que, disposant d'effectifs beaucoup plus nombreux et aussi beaucoup plus dressés au mépris de la mort, les Russes pourraient attaquer sur une si grande étendue de front, qu'il serait bien difficile de supposer qu'il ne se produirait pas, dans le dispositif occidental, une « crevaison », comme à Sedan, en 1940, et à St-Lô, en 1944.

Concluons : pour le moment, la disproportion entre les effectifs en présence est telle que l'on peut craindre que les Russes ne puissent être arrêtés, si l'agression est déclenchée par eux. Il faut donc à tout prix et rapidement fortifier l'armée défensive européenne et atlantique. Pour obtenir un début d'équilibre, il faut que les forces de la liberté soient extrêmement mobiles, qu'elles possèdent la maîtrise des airs, aient une grande puissance de feu et une facilité de communications de tout premier odre. Ce n'est qu'à ces conditions que, par l'emploi d'un grand nombre de bombes atomiques, la balance pourra pencher en faveur de la *civilisation*, comme nous avons coutume de dire. J'ajoute cette restriction, parce que, hélas ! notre civilisation, corrompue et malade, ressemble prodigieusement à celle de l'empire romain du début du v[e] siècle ! Saint Jérôme disait : « Ce sont nos vices qui causent la défaite des armées romaines, les barbares sont forts de nos péchés ! »

Puissions-nous n'avoir pas à en dire autant !

VII

Je voudrais emprunter à *Ecclesia* (française) de janvier 1952, un bel article de Jacques Maritain sur *Léon Bloy*.

En écrivant cet article, M. Maritain entend payer — en partie tout au moins — une dette de reconnaissance. En effet, le 25 juin 1905, comme il le rappelle, deux enfants de vingt ans — il veut dire évidemment lui-même et sa femme — montaient « l'escalier sempiternel qui grimpe jusqu'au Sacré-Cœur ». Ces deux jeunes gens, « portaient en eux, comme il dit encore avec sincérité et profondeur, *cette détresse qui est le seul produit sérieux de la culture moderne et une sorte de désespoir actif* éclairé seulement par l'assurance intérieure que la Vérité dont ils avaient faim, et sans laquelle il leur était presque impossible d'accepter la vie, un jour leur serait montrée... » [5].

Ils essayaient de se nettoyer l'esprit avec Bergson, comme le faisait Péguy au même moment. Et ils allaient trouver Léon Bloy, pour tâcher avec lui de trouver Dieu !

Ils traversèrent un petit jardin, entrèrent dans une maison, aux murs ornés de belles images et de livres et se heurtèrent d'abord à une grande bonté blanche, qui était M[me] Bloy, aux côtés de laquelle deux fillettes ouvraient de grands yeux étonnés. Léon Bloy semblait presque timide. Il parlait peu et très bas, cherchant visiblement à dire à ces deux jeunes gens quelque chose qui ne les déçût pas. Il leur parlait de la fraternité chrétienne, de cette sorte de tremblement de miséricorde qui saisit une âme pleine de Dieu en face d'une autre âme.

« Bloy nous apparaissait, dit Maritain, tout le contraire des autres hommes, qui cachent des manquements graves aux choses de l'esprit, et tant de crimes invisibles, sous le badigeonnage soigneusement entretenu des vertus de sociabilité. Au lieu d'être un sépulcre blanchi, comme les pharisiens de tous les temps, c'était une cathédrale calcinée, noircie. Le *blanc* était au dedans, au creux du tabernacle. »

[5] C'est moi qui ai souligné. — Entre parenthèses, relisons cette phrase de Maritain et nous comprendrons les réserves trop graves et trop tristes que l'on doit faire sur ce mot de « civilisation » que j'employais à la fin du précédent paragraphe. Nous mettons tout ce qu'il y a de fâcheux dans la situation actuelle du monde « sur le dos du communisme ». La vérité est infiniment plus complexe et plus déplorable. C'est partout qu'il y a de l'impiété, de l'incrédulité, de l'athéisme sinon théorique du moins pratique, de la corruption morale, un état de déchéance qui fait songer aux descriptions de S. Paul au début de son épître aux Romains.

Que leur disait-il donc encore à ces jeunes visiteurs ? Pour le savoir, il suffit de parcourir l'œuvre de Bloy. On sait que cette œuvre est très discutée.

Mais rappelons sommairement la carrière de cet écrivain, démesuré et violent certes, mais convaincu et sincère.

Il était né en 1846, l'année de cette apparition de la Salette qui devait exercer sur son esprit une influence si profonde. Dès sa jeunesse, il manifesta un tempérament sombre, violent, absolu, destiné, semblait-il, à faire craquer les conventions du siècle. Il subit profondément l'influence de Barbey d'Aurevilly qui lui fit retrouver la foi, puis celle de Hello, de Blanc de Saint-Bonnet, et enfin celle de l'abbé Tardif de Moidrey, avec qui il fit, en 1879, le pèlerinage de la Salette, où il fut conquis totalement.

Il se fit, autour de lui, en raison de sa foi, une conspiration du silence. On revient à lui, de nos jours, comme à un écrivain d'une rare puissance.

« Les premiers chrétiens, a écrit récemment l'historien Dansette, croyaient au retour du Christ triomphant ; leurs successeurs se sont endormis dans l'attente, c'est-à-dire qu'ils ont composé avec le monde ; Léon Bloy, lui, ne s'est pas assoupi. Il annonce la venue du Christ et d'abord celle des temps apocalyptiques, que nul ne prévoyait à l'aube de ce XX^{e} siècle, dont on annonçait la marche triomphale. Il l'attend avec une impatience constante, cette époque justicière qui débarrassera de ses bourgeois et de sa richesse une société offerte à Dieu. . Nul n'a vomi avec plus de violence la société moderne, son Etat, ses Banques, et... son Eglise » [6].

Si nous revenons après cela à l'article de Maritain, nous y trouvons un plaidoyer ardent en faveur de Bloy. On ne nie pas ses outrances, ses injustices involontaires même. Bloy est un « pèlerin du Saint-Tombeau » ; il ne voit que le Christ et il le voit dans l'absolu. Il n'admet pas de concession, pas de compromission. Ce n'est pas lui qui invoquerait les droits de l'Art, ou de quoi que ce soit, en face des droits imprescriptibles de la *Vérité*, seule salvatrice.

— « Si l'Art est dans mon bagage, dit Bloy, tant pis pour moi ! Il ne me reste que l'expédient de mettre au service de la Vérité ce qui m'a été donné par le Mensonge. Ressource précaire et dangereuse, car le propre de l'Art, c'est de façonner des dieux ! »

Ne prenons pas Léon Bloy pour un anarchiste. Il en est tout le contraire. Il est avant tout chrétien, et s'il hait le *Bourgeois*, c'est, comme le note Maritain, parce que, « pour qui sait comprendre (c'est) un des noms modernes du vieil Ennemi. »

— « J'écris, disait-il, les choses les plus véhémentes, avec un grand calme. La rage est impuissante et convient surtout à des révoltés. Or, je suis un justicier *obéissant.* »

Il n'aimait pas les critiques stériles de tant d'écrivains sans foi :

« Ces poètes, dit-il, ne priaient pas et leur mépris, éloquent parfois, n'est que l'amertume de leur impatience terrestre. Ils sont pleins de terre comme les idoles. »

Lui, il sait prier et il prie. Il sait la valeur de la grâce divine et la nécessité de la sainteté. C'est lui qui a écrit ces lignes inoubliables, qui pourront lui faire pardonner bien des outrances :

— « Tout ce qui arrive est adorable... *Il n'y a qu'une tristesse, c'est de n'être pas des saints...* On n'entre pas dans le paradis demain, ni après-demain, ni dans dix ans, on y entre *aujourd'hui*, quand on est pauvre et crucifié ! »

Un tel homme souffrait physiquement de voir le Christ méconnu. La pensée qui désolait saint Jean : « Il est venu chez les siens et les siens ne l'ont pas reçu ! » lui était insupportable.

« Une vue crucifiante de l'oubli de Dieu et de son Amour, de la haine du Pauvre, de l'abjection et de la cruauté propres à un monde où l'Evangile n'est plus connu, lui rendait perpétuellement présente la Passion du Seigneur, configurant sa propre vie spirituelle à l'agonie et au *tœdium* du Mont des Oliviers. »

De là ses indignations de « justicier ». Il ne choisissait pas toujours bien ses victimes ; ses coups tombaient « à côté » des vrais coupables, en bien des cas. Mais ce qu'il visait, c'était moins la personne, tel ou tel pécheur, mais le péché lui-même. Peut-être avait-il tendance à confondre le péché avec le pécheur. Mais il disait :

« Ma colère n'est que l'effervescence de ma pitié... »

En tout cas, en ce qui le concernait, il n'avait d'autre désir que celui de la sainteté, et il le disait sans ambages :

— « Voilà plus de trente ans que je désire ce bonheur unique : la Sainteté. Le résultat me fait honte et peur. Il me reste d'avoir pleuré, a dit Musset. Je n'ai pas d'autre trésor. Mais j'ai tant pleuré que je suis riche en cette matière. Quand on meurt, c'est cela qu'on emporte : les larmes qu'on a répandues et les larmes qu'on a fait répandre, capital de béatitude ou d'épouvante. C'est sur ces larmes qu'on sera jugé, car l'Esprit de Dieu est toujours porté *sur les eaux...* »

On comprend, en lisant ces phrases, la puissance d'emprise d'un tel homme. Ceux qui l'ont approché, qui l'ont vu souffrir, prier, pleurer, savent « la profondeur de sa vie surnaturelle, de son humilité, de sa générosité, de son amour de Dieu », et, comme le dit encore Maritain, « ils savent que sa violence était la face inverse d'une charité battue par quelles tempêtes et qui n'en pouvait plus. » *Utinam !*

Si Bloy a bien souvent maudit la « civilisation contemporaine », il n'a pas eu tous les torts. Disons même qu'il avait souvent raison comme Péguy, comme Bernanos. Cela ne nous empêche pas de constater certains excès de langage et parfois de pensée. Mais on peut rendre justice à la sincérité et à la foi ! [7]

[6] A. Dansette, *Histoire religieuse de la France contemporaine*, III[e] République, p. 482.

[7] Jacques Maritain auteur de l'article analysé ici, est un admirateur de Léon Bloy. Il est instructif de rapprocher de son témoignage celui d'A. Retté qui, lui aussi, avait bien connu L. Bloy (A. Retté, *Léon Bloy*, *Essai de critique équitable*, Bloud et Gay, 1923). Voici le portrait qu'il en trace :

« Un homme tout en contradiction. Un orgueil formidable, une humilité touchante. Parfois aux confins du désespoir, parfois rayonnant d'espérance céleste. Bon par intervalles avec un sourire d'enfant. Haineux à certaines heures, et crachant du fiel sur quiconque lui avait déplu. Le plus tendre des amis ; le plus inique des ennemis. Vivant presque toujours dans le paroxysme et l'hyperbole.

« Sa sensibilité fut telle que le contact de son siècle lui produisait le même effet que du poivre de Cayenne répandu à profusion sur la chair sanguinolente d'un

VIII

Nous venons de dire que Léon Bloy était un fervent de la Salette. Il trouvait dans le message de la Madone à Maximin et à Mélanie, ces « deux pauvres cailloux de la montagne », comme il disait, exactement ce qu'il pensait de la « civilisation » actuelle.

Depus 1830, date de ses apparitions à sainte Catherine Labouré, jusqu'à celles de Banneux, en 1933, la Vierge n'a cessé de nous redire son appel à la pénitence, à la prière, à la conversion ! Qu'on repasse en esprit, après la vision de la « Médaille miraculeuse », la Salette, Lourdes, Pontmain, Fatima, Beauraing, le langage de la « Mère » est toujours le même. Et c'est celui que nous allons retrouver à Banneux, en 1933, avec M. Henri Davignon, de l'Académie de Belgique, qui nous raconte, dans *Ecclesia* de février 1952, « *Les Apparitions de Banneux* ».

L'article est précédé d'une introduction approbatrice de Mgr l'évêque de Liège, qui non content de porter, le 22 août 1949, un jugement canonique par lequel il a reconnu officiellement, sans restriction, la réalité des apparitions de la Vierge des Pauvres, a voulu en être aussi le premier et le plus autorisé historien.

Que s'est-il passé à Banneux ? — Quelque chose qui est bien dans la ligne des apparitions connues de la Vierge, et dans la ligne de son sublime *Magnificat*.

Dans toutes les apparitions que nous connaissons d'elle, sa prédilection pour les pauvres, les humbles, les ignorants, est éclatante. *Esurientes implevit bonis et divites dimisit inanes !* Sainte Catherine Labouré était presque illettrée. Elle écrivait avec une orthographe ou plutôt une absence d'orthographe désarmante. Par exemple : *ma bilier* pour *m'habiller*. Maximin et Mélanie étaient du nombre des plus pauvres et des plus ignorants de la montagne. Bernadette Soubirous était loin d'être savante. Les enfants de Pontmain et de Beauraing étaient des enfants tout simplement, ni plus intelligents ni plus pieux que les autres. François, Jacinte et Lucie, à Fatima, n'étaient pas autre chose. Mais il semble que la plus dénuée de tous les interlocuteurs de la Vierge, depuis 1830, ait été cette pauvre petite Mariette Beco, qui la vit et l'entendit à Banneux, au diocèse de Liège, du 15 janvier au 2 mars 1933, à huit reprises différentes.

Son père, Julien Beco, est un pauvre ouvrier, honnête, franc et direct, mais à peine croyant et pas du tout pratiquant, votant socialiste. Mariette va au catéchisme mais n'arrive pas à en retenir le texte. Elle sait cependant ses prières élémentaires, et elle a trouvé sur la route un chapelet qu'elle a ramassé et qui lui servira quand la Vierge se montrera à elle. M. Davignon a vu ses notes, sur le carnet du chapelain de Banneux : elles dépassaient rarement le zéro.

Le 15 janvier 1933, un dimanche — douze jours seulement après la fin des apparitions de Beauraing — Mariette est accoudée à la pauvre fenêtre de la pauvre maisonnette de son père. Il est 7 heures du soir. La nuit est noire et la neige est gelée sur le sol. Elle épie le retour de son frère aîné, sorti depuis midi. Soudain elle voit une lueur, puis distingue les contours d'une Dame brillante, debout, et qui lui sourit. Surprise, vaguement effrayée, Mariette porte la lampe à pétrole dans la chambre arrière et revient à la fenêtre. La vision est encore là, plus claire. Elle avertit sa mère. Le père est au lit et dort déjà. La mère regarde, voit peu de chose et dit à tout hasard : « C'est peut-être la Sainte-Vierge, ou bien, ajoute-t-elle, sur le même ton indifférent, une *macrale*, une sorcière. » Mariette, instinctivement, a pris son chapelet. Après deux ou trois dizaines, elle voit la Vision remuer les lèvres et lui faire un signe d'appel. Elle veut sortir. Sa mère l'envoie au lit et ferme la porte à clef.

Le lendemain, lundi, Mariette raconte tout à son père, qui aime beaucoup sa fille, dont il dira : « Mariette n'a jamais menti ! » Il se fait tout expliquer, il constate que la lampe ne donne pas sur le lieu de l'apparition. A l'école, l'enfant raconte sa vision à une compagne, qui se moque d'elle, mais qui conseille de tout dire au chapelain. Elles vont ensemble chez lui, mais Mariette s'enfuit sans rien dire et l'abbé, informé par l'amie, reste sceptique. En apprenant cela, Mariette tape du pied par terre en s'écriant : « Je sais bien que je l'ai vue ! » Notons que c'est une petite sauvage que la sincérité pousse à la violence et aussi à une piété inaccoutumée. Désormais on la voit plus régulièrement à la messe, au catéchisme.

Le soir, 18 janvier, mercredi, sans prévenir personne et malgré sa peur naturelle de l'obscurité, malgré le froid. Mariette sort. Son père la suit sans se faire voir et la trouve à genoux, au bord du sentier. Le thermomètre marque 11° sous zéro. Mariette dit son chapelet et soudain tend les bras. La Vierge est là, en robe blanche, le pied droit visible et orné d'une rose d'or, la tête enveloppée d'un grand voile, la taille serrée d'une ceinture bleue — comme à Lourdes — un chapelet blanc à l'avant-bras droit. Le père, lui, ne voit rien, il interpelle sa fille, qui ne bouge ni ne répond. Inquiet il enfourche sa bicyclette et va prévenir le chapelain, ne le trouve pas, mais revient avec un ami et son fils. Tous trois vont assister à la vision, ils voient Mariette se déplacer, traverser la route, se jeter à genoux au bord du fossé, se baigner les mains dans un suintement d'eau, qui est là, et ils l'entendent répéter comme un écho : « Cette source est réservée pour moi ! » Et au bout d'un temps « Bonsoir, au revoir ! » Le tout a duré 35 minutes.

Les visions, à peu près toutes semblables, se répèteront les 19 et 20 janvier, les 11, 15 et 20 février, enfin le 2 mars, et après plus rien !

Dans les intervalles, Mariette ne manque pas de venir au même lieu, chaque soir, à la même heure et de dire son chapelet. La Vierge vient ou ne vient pas, elle ne sait pas pourquoi ; ce n'est pas elle qui commande, c'est la Vierge. Les témoins

écorché vif. Et, à travers tant de disparates, il demeurait passionnément épris de Jésus-Christ, parce que Notre-Seigneur fut, sur la terre, le Pauvre absolu.

« Lui-même, Bloy, se voulait, se disait, prétendait qu'on le définît un homme d'Absolu. C'est un peu comme s'il avait déclaré : « Je suis le Fils de Dieu ! » Mais ses contemporains se chargèrent de lui apprendre qu'il ne l'était pas... »

(Cité dans l'*Ami du Clergé*, 1924, p. 743 : — voir toute la recension du livre de Retté, p. 745-746).

sont parfois jusqu'à 25. Aucune exaltation, aucune agitation, mais un recueillement simple et contagieux. Quand la Vierge ne venait pas, Mariette, déçue, pleurait. Personne ne croyait au renouvellement de la vision. Mais les quatre dernières apparitions eurent une importance spéciale dépassant de loin l'intelligence de l'enfant. Et la dernière s'étant terminée, non par : au revoir, mais par « *Adieu* », elle laissa l'enfant désolée, pleurant à sanglots.

Le message délivré par la Vierge est celui que l'on avait entendu à Fatima, mais avec des nuances appréciables. La Vierge, en effet, en se nommant déclare : « JE SUIS LA VIERGE DES PAUVRES ». Appellation nouvelle, inusitée. Elle dit aussi : « *Cette source est réservée pour toutes les nations, pour soulager les malades.* » A la cinquième apparition, la Vierge a dit : « *Je viens soulager la souffrance* ». Parole de mère ! Et enfin, en disant adieu :

— « *Je suis la Mère du Sauveur ! Mère de Dieu ! Priez beaucoup. Adieu !* »

A la quatrième apparition, elle avait dit : « Je désirerais une petite chapelle ».

Depuis la fin des apparitions, Mariette a grandi, elle s'est mariée. Elle n'a jamais compris la portée du message qui lui avait été confié ; elle est actuellement une paisible mère de famille. L'épreuve du temps a été favorable à ce que nous appelons « les faits de Banneux ». Après seize ans d'examen, l'évêque de Liège, on l'a vu, a approuvé le culte de la « *Vierge des Pauvres* » à Banneux. Le village est devenu un centre d'attraction mondial On y vient d'Australie et des Indes, comme d'Afrique et d'Amérique. Il existe déjà 101 sanctuaires à travers le monde, dédiés à la *Vierge des Pauvres de Banneux*. Des guérisons, des améliorations, des conversions surtout sont venues confirmer la portée spirituelle du message marial, qui peut se résumer ainsi : *Pauvreté, Prière, Confiance !* Tout ce qui manque à notre monde moderne ! La petite chapelle sera sans doute bientôt remplacée par « un grand sanctuaire, en l'honneur de la Vierge des Pauvres, *Reine des Nations* ».

Ces derniers mots sont de l'évêque de Liège lui-même. Puisse son vaste projet se réaliser !

IX

L'un des mots qui reviennent le plus souvent dans les conversations actuellement est celui du « *Plan Schuman* ». M. Jacques Weydert entreprend de nous expliquer en quoi il consiste dans la *Revue d'Action populaire*, de février 1952.

> « Le plan Schuman, écrit-il, vise à substituer aux marchés nationaux étroitement cloisonnés que nous avons connus jusqu'à présent, un marché européen unique du charbon et de l'acier. »

A maintes reprises, ici-même, nous avons souligné que l'une des causes du malaise universel contemporain, c'est que les problèmes sont devenus mondiaux tandis que les solutions de ces problèmes sont restées nationales. Il y a décalage immense entre les besoins de l'humanité et les habitudes prises et les routines invétérées. Le plan Schuman est donc un premier élargissement des idées et des pratiques, au sein du monde actuel. Elargissement, sur une échelle strictement limitée, du reste : il ne s'agit, pour commencer, que du charbon et de l'acier, ce qui est déjà très vaste, et cela dans le cadre européen seulement, en donnant au mot Europe, hélas ! le sens étriqué et restreint que le rideau de fer lui impose.

Quels avantages espère-t-on de l'application du plan ? En premier lieu, une baisse des prix des matières premières, une spécialisation et rationalisation des usines, une standardisation des types et une production de masses. Donc, cette baisse des prix se répercutera sur tous les produits consommant de l'acier. Ne parlons donc pas d'un cartel. C'est tout le contraire. Le cartel tend à maintenir les prix. Le plan vise à les faire baisser.

Pour aboutir à cela on envisage : 1° suppression des droits de douane et des contingents d'importation ; 2° suppression des tarifs préférentiels de vente et de transport ; 3° suppression des subventions à certains producteurs ; 4° suppression des ententes tendant à la répartition ou à l'exploitation des marchés.

Cela ne pourra évidemment se faire que par paliers, sous peine de désorganiser l'économie des pays intéressés. Il faut noter, en effet, que les prix de revient, actuellement, sont très différents, selon les pays, pour les mêmes industries. Par exemple, le charbon de la Ruhr est à un prix bien inférieur à celui du charbon belge. Il y a, d'autre part, nombre d'industries qui ne vivent que grâce à un protectionnisme douanier à outrance. N'oublions pas, toutefois, que les pays avantagés sous un rapport, peuvent être désavantagés sous un autre. Par exemple, l'Allemagne a l'avantage pour le charbon, mais le désavantage pour le minerai de fer. Il est donc ou il doit être possible de trouver un équilibre, dans lequel nul ne sera, au moins à la longue, désavantagé sur ses voisins. Et il sera désormais impossible de recourir au dumping ou aux pratiques de troc dont l'Allemagne s'est naguère servie pour capter les marchés mondiaux.

Le plan Schuman a sagement prévu une période d'adaptation, essentiellement transitoire, et une période de pleine application. La période préparatoire s'étendra de l'entrée en vigueur du plan à celle de l'établissement du marché commun. Il y aura des consultations entre la Haute Autorité du Pool, et les gouvernements, les entreprises, les syndicats ouvriers, les utilisateurs. Même après l'établissement du marché commun, il doit s'écouler une période de cinq ans, avant la pleine application du plan.

Conséquences prévues : en premier lieu, fermeture des exploitations non rentables, dont il ne faut pas exagérer le nombre, mais qui pèsent lourdement sur les finances des pays où elles se rencontrent. Les ouvriers appartenant à ces exploitations ne seront pas simplement mis sur le pavé, mais comme on dit « reclassés » au moyen des mesures internationales.

En second lieu, on prévoit une harmonisation des salaires, qu'il s'agisse du salaire proprement dit ou du salaire différé, sous forme de charges sociales. Le niveau des salaires actuellement est sensiblement égal en Allemagne et en France, tandis qu'il est plus bas en Italie et plus élevé en Belgique. Mais il est évident qu'une moyenne peut être établie. Il ne s'agit pas d'une égalisation bru-

tale, mais d'une « *égalisation dans le progrès* », c'est l'expression du plan, à son article 3, e.

Il faut envisager aussi une harmonisation des politiques de crédit, dans les divers pays faisant partie du Pool. Cela regarde les banques et cela sera délicat en raison des habitudes financières différentes selon les pays. Les banques allemandes ont une politique audacieuse, celles des autres nations sont plus prudentes, mais inégalement encore. Il y aura donc à étudier l'établissement d'une politique financière commune, et il est probable que la pression des circonstances agira favorablement sur ce point. Mais la Haute Autorité aura son mot à dire, car elle pourra donner sa garantie ou la refuser, pour les prêts, selon qu'elle approuvera ou désapprouvera les investissements envisagés.

On a objecté ici les charges fiscales. Mais la taxe sur le chiffre d'affaires, la plus lourde, porte aussi sur les importations et non sur les exportations. Son influence sera donc la même sur les produits étrangers que sur les produits domestiques. Et dans le cas des impôts sur les transactions, ou en cascade, on a calculé que le taux d'incidence ne peut dépasser 3 % du prix.

Le traité prévoit la dissolution des concentrations, favorisant certaines industries, par exemple les groupes industriels de la Ruhr, où sept groupes avaient en mains la presque totalité des forges et aciéries et la moitié des usines. On devra donc liquider les cartels et les comptoirs.

A quoi les industriels font deux objections :

1° L'industrie lourde exige des investissements à long terme, et pour cela il faut des organismes régulateurs de la production et des prix, sans quoi on irait au chaos.

2° La Haute Autorité sera-t-elle en état de remplacer ces organismes régulateurs ? On peut en douter !

On répond : 1° Il est bien entendu que toute l'influence régulatrice des organismes anciens doit être maintenue dans la mesure où elle sera reconnue nécessaire, mais la Haute Autorité sera chargée de déterminer et régulariser cette influence.

2° Douter que la Haute Autorité en soit capable c'est supposer qu'elle sera moins efficace que des contrôles locaux et partiels. Elle aura sûrement à lutter contre la persistance des particularismes locaux, qui seront lents à disparaître, mais à la longue elle doit parvenir à réaliser l'œuvre économique qui lui sera confiée et sans laquelle, la rivalité actuelle entre les peuples ne sera pas vaincue.

X

C'est une question assez analogue que nous allons aborder maintenant, en dépit des apparences : *la nécessité de colons au Cameroun.*

L'un des problèmes « mondiaux » qui exigeraient des solutions mondiales et non exclusivement locales et partielles, est assurément celui de l'occupation et de l'exploitation des terres cultivables, sur toute la surface du globe. Il y a des terres surpeuplées et d'autres qui attendent en vain des colons et des habitants.

C'est un vénérable missionnaire catholique du Cameroun, mission de Yoko, qui attire notre attention sur ce point important.

Il s'étonne notamment qu'encore en 1950, on ait pu compter 502 Français émigrant au Canada, terre déjà bien exploitée, et qu'en 1951, ce nombre se soit élevé à 2.272.

« Progression, dit-il, significative et bien inquiétante. Certes, ils seront là-bas en pays ami ; mais c'est néanmoins un pays étranger et le résultat matériel de leurs travaux et entreprises sera perdu pour le nôtre. »

Que beaucoup de cultivateurs et d'artisans soient actuellement contraints de chercher ou un nouveau genre de vie ou un nouveau théâtre de travail, c'est un fait que l'on doit constater. De petites entreprises, des artisans « à leur compte » ne peuvent plus « tenir » dans les conditions actuelles. D'autre part, les indispensables progrès du machinisme, les nécessités du remembrement des terres, enlèvent à la campagne les moyens d'existence à des milliers de personnes. Mais justement, il faudrait faire savoir aux intéressés que « nous avons en Afrique d'immenses et magnifiques territoires, qui ont besoin de millions de bras pour être mis en valeur. »

— « La France, écrit notre correspondant, n'aurait-elle pas un intérêt vital à diriger vers son Afrique noire ces dizaines de milliers d'artisans et d'agriculteurs qui cherchent à s'expatrier ? »

A première vue, on peut s'effrayer. L'Afrique, dira-t-on, climat meurtrier, chaleurs excessives, intolérables. La preuve, c'est que ceux qui y vont sont contraints de revenir de temps à autre, en France, pour se refaire, pour rétablir leur santé, soigner leur foie, etc. Or, un colon, installé avec sa famille, sans espoir de retour, ne peut pas prendre de telles vacances !

Tout cela est peut-être vrai, pour certaines régions malsaines de l'Afrique. Et encore peut-on espérer pour un proche avenir que pour beaucoup de ces régions, l'action salutaire de la mise en culture en changera le caractère et en éloignera les périls. Mais l'Afrique est immense et elle contient également des terres salubres où l'Européen peut vivre aussi commodément et aussi sainement qu'en France. Et c'est justement le cas de cette partie du Cameroun, dont nous parle le missionnaire de Notre-Dame de Fatima, à Yoko.

— « Nous avons tous, écrit-il, en mémoire les hauts-plateaux de Madagascar. Au centre Cameroun, encore, le plateau de l'Adamoua, d'une altitude moyenne de mille mètres, a un climat comparable à celui de la Côte d'Azur, et, en particulier, dans la région de Yoko, une couche de 40 à 50 cm de terre noire arable. »

Or, ce plateau est vaste. Il ne mesure pas moins de 100.000 km², soit presque un cinquième de la France, au moins la valeur de 15 de nos départements. Au taux de population de la France, il pourrait nourrir 7 à 8 millions d'habitants. Et il n'en compte actuellement, en tout et pour tout, qu'environ 50.000. Ces habitants sont surtout des cavaliers Foulbès, qui furent longtemps des razzieurs et chasseurs d'esclaves, avant l'arrivée des Européens, en sorte qu'ils avaient fait le vide autour d'eux !

Pour ce qui regarde en particulier l'établissement d'une mission catholique dans cette région, notre correspondant nous donne d'intéressants détails.

Jadis, en arrivant, le premier travail à faire était de construire rapidement, à la manière indigène, des cases provisoires, qui ne coûtaient presque rien, parce que la main-d'œuvre était bénévole pour la plus grande part ou du moins facile à satisfaire.

De nos jours, les chrétiens se montrent généreux, mais ils ont souvent un emploi qu'ils ne peuvent abandonner pour venir travailler à la chapelle quand on les y convie.

La population, on l'a dit, est très clairsemée, et en outre à demi-islamisée. Il a donc fallu, à Yoko, employer des ouvriers, en les payant au tarif réglementaire et il a été prudent de faire non pas du provisoire, mais du définitif : des constructions avec fondations de pierre, des murs solides en parpaings de terre séchés au soleil, c'est-à-dire, en grosses plaques de la largeur du mur, superposées et cimentées ensemble. Avec un bon toit et un crépissage soigné, on a, de la sorte, quelque chose de robuste et de durable. Seulement, il faut se hâter de bâtir avant l'arrivée des grandes pluies. On ne peut, pour cette raison, édifier qu'un bâtiment par saison sèche : chapelle, habitation, école. On fait d'abord le gros œuvre et on fignole ensuite.

Une difficulté, pour trouver de la main-d'œuvre, outre l'éparpillement de la population, c'est qu'on s'occupe en ce moment — heureusement du reste — de construire des routes, ce qui absorbe beaucoup de travailleurs masculins. Mais le missionnaire a pu trouver, chaque matin, une vingtaine de femmes ou de jeunes filles, venues apporter de l'eau ou du sable, pour gagner ainsi des robes ou des jupes, que la mission avait reçues de droite ou de gauche.

Entre temps, les missionnaires font des voyages en brousse, à tour de rôle, ils vont visiter les petites chrétientés, donner les sacrements, organiser des écoles et des catéchuménats.

Une constatation consolante pour eux est de trouver, après 7 ou 8 ans d'absence causée par la guerre, des catéchistes restés obstinément fidèles, qui, sans doute, ne distribuaient plus beaucoup de doctrine, mais qui présidaient aux prières du dimanche. Sans eux, les chrétiens ne se seraient pas même réunis et tout serait à recommencer ! Tout en réveillant un peu ces catéchuménats anciens, on crée de petites écoles primaires, avec des moniteurs venus des missions voisines, dans tous les villages principaux. Et autour de ces écoles dont les indigènes comprennent l'importance et qui sont déjà au nombre d'une dizaine, la sympathie pour la mission et les missionnaires ne cesse de grandir.

Malheureusement, en raison de l'état d'abandon où se trouve ce pays si peu peuplé, et sans aucun centre d'attraction, il arrive que les jeunes, les mieux doués, dès qu'ils ont un peu d'instruction, vont chercher un emploi dans les chantiers du sud et la plupart du temps ne reviennent plus. On le comprend assez, lorsque l'on se rappelle qu'ici les villages sont éloignés les uns des autres de 20 à 30 km et que, dans ces villages, une vingtaine de vieux ou de vieilles ont grand peine à défendre leurs plantations contre les buffles, les antilopes, les singes et les cochons sauvages. Cela serait, peut-être, pour des amis de la chasse, en France, une attraction de plus, pour venir ici. Mais il faudrait une sorte de colonisation organisée et massive. Avec des agriculteurs, il serait nécessaire qu'il vînt des artisans, des médecins aussi, car à Yoko même, qui est pourtant un centre administratif, comprenant des fonctionnaires blancs et noirs, le plus proche médecin est à 300 km !

Et pourtant, redisons-le, c'est un magnifique pays fertile, agréable, au climat sain, un pays d'avenir, où « l'espace vital » ne manque pas. L'arrivée de colons, en nombre, sauverait la population indigène elle-même, qui ne serait plus obligée d'aller chercher au loin de l'emploi et un bien-être relatif. Les Allemands qui possédaient ce pays avant 1914, avaient compris tout cela et formaient des projets de colonisation en groupes nombreux et compacts.

Conclusion : Rien ne sera possible « qu'avec la collaboration de nombreux jeunes foyers européens. Ils organiseront des villages-pilotes de colonisation, autour desquels viendront s'agglomérer des villages d'autochtones, qui s'organiseront à leur exemple et sur leur modèle. » On abandonnera ainsi sans hésiter les vieilles lois de la brousse, qui sont désormais périmées, mais que, jusqu'à présent, on maintient artificiellement, et qui font fuir la jeunesse indigène.

Voilà donc un appel lancé. Il est possible que, chez nous, cela intéresse des jeunes. Mais il faut qu'ils soient assez nombreux pour « faire bloc », et qu'ils préparent soigneusement leur installation, ils sont alors sûrs du succès. Qu'ils se renseignent donc plus complètement auprès de la mission catholique, Notre-Dame de Fatima — un beau nom — à Yoko (Cameroun).

XI

Nous voudrions, en terminant, faire une rapide incursion dans l'*Annuaire pontifical* que Mgr Montini, substitut de la Secrétairerie d'Etat, vient de présenter au Saint-Père, pour l'année 1952. Cette publication très soignée est éditée par la Typographie vaticane, polyglotte. Elle ne présente aucune particularité remarquable, par rapport à 1951. Seules les statistiques sont à considérer avec attention.

Les sièges épiscopaux résidentiels métropolitains (archevêchés) ont passé de 262 à 277 ; les sièges épiscopaux résidentiels de 1.074 à 1.111 ; les titres d'archevêques, ou d'évêques, non résidentiels, ont monté de 846 à 857. Les prélatures et abbaties *nullius*, passent de 62 à 66. Les prélats de rite oriental, avec juridiction ordinaire, soit territoriale, soit personnelle, étaient l'an dernier 15 et ils sont maintenant 17. Les vicariats apostoliques, en pays de mission, qui étaient 251, sont ramenés à 235.

La baisse de ce dernier chiffre qui peut surprendre, comme si l'état des missions subissait une déchéance, s'explique aisément.

Une raison des changements intervenus dans les divers postes de cette statistique, c'est que le Souverain Pontife a fait des promotions de diverse nature, au sein de la hiérarchie. C'est ainsi que des vicariats apostoliques sont devenus des évêchés ou archevêchés, sans perdre pour autant leur caractère foncier de sièges de missions. Il a été créé, par Pie XII, en cette année écoulée, 65 sièges archiépiscopaux ou épiscopaux, en ce sens que 24 sièges épiscopaux sont devenus des archevêchés, tandis que 23 vicariats apostoliques ont été érigés en archevêchés et 90 en évêchés.

On comprend de la sorte la diminution du nombre des vicariats apostoliques, bien qu'il ait été créé, dans l'année, 86 vicariats apostoliques nou-

veaux, 53 préfectures apostoliques, 17 abbaties ou prélatures *nullius* et 6 exarchats apostoliques.

Le nombre des préfectures apostoliques — on sait qu'elles sont un acheminement à la création des vicariats apostoliques missionnaires — est, au cours de l'année, passé de 131 à 126.

Si l'on examine la liste des très hauts dignitaires, c'est-à-dire des membres du Sacré-Collège ou cardinaux, on constate que deux ont disparu, en un an, les cardinaux Dougherty et Sapieha, l'un en Amérique, l'autre en Pologne. Il est mort 76 archevêques et évêques.

Mais des ombres très tristes planent au-dessus de ce tableau. L'Annuaire déclare, en effet, que l'Eglise catholique est en pleine tourmente persécutrice en de trop nombreux pays : énumérons la Chine, la Tchécoslovaquie, la ville de Dantzig, l'Esthonie, la Lettonie, la Lithuanie, la Yougoslavie, la Pologne, la Roumanie, la Hongrie, la Russie. La plus grave de ces persécutions, à l'heure où nous écrivons, est en Chine. Les nouvelles qui nous viennent de ce pays sont de plus en plus douloureuses. L'Annuaire compte, pour la Chine seule, 44 prélats, les uns emprisonnés (ce sont, pour la plupart, des archevêques ou des évêques) : les autres gardés à vue, soumis à toutes sortes de restrictions dans l'exercice de leur ministère : d'autres enfin expulsés. Mais la Chine n'est pas le seul pays où l'Eglise est cruellement persécutée. Tous les pays sous régime communiste sont dans le même cas. En Tchécoslovaquie, trois évêques sont en prison, et trois autres prélats ont été déportés. En Russie, cinq prélats ont été exilés, après avoir été maintenus en prison durant plusieurs années et trois autres sont encore en captivité, purgeant des peines qui leur ont été infligées il y a plus de vingt ans.

Le Centre d'Informations catholiques — C.I.C. — en date du 28 janvier 1952, a consacré tout un n° à la *persécution de Chine*. Le 18 janvier dernier, le Souverain Pontife a adressé à l'épiscopat, au clergé et aux fidèles de Chine, une Lettre apostolique destinée à attirer l'attention du monde entier sur la situation tragique de l'Eglise chinoise, en butte non seulement aux persécutions habituelles, mais à une tentative gouvernementale de schisme religieux qui met en danger la situation du catholicisme dans tout l'Extrême-Orient.

Nous avons parlé, dans une précédente « Causerie » de l'héroïsme du P. Tchang, l'une des personnalités les plus populaires du catholicisme chinois, qui a payé de sa vie ses courageuses interventions contre les manœuvres schismatiques. Disons un mot seulement des religieuses missionnaires françaises, récemment expulsées. Elles avaient leur maison-mère à Groslay (Seine-et-Oise). Elles ont pu rentrer au nombre de six. Et elles peuvent raconter librement les péripéties du drame dont elles ont été victimes. Leur cas n'est malheureusement pas isolé, mais il illustre admirablement — et lugubrement — la fourberie communiste à l'égard de la religion. On sait que l'une des principales activités des religieuses missionnaires est l'organisation et l'entretien d'orphelinats pour y recueillir les enfants abandonnés ; — les abandons d'enfants sont extrêmement nombreux dans le pays —. Ces enfants sont ramassés dans la rue ; on les apporte aux sœurs parfois après plusieurs jours d'abandon, et le plus souvent dans un état pitoyable. En les recueillant, les religieuses sont bien obligées de constater que beaucoup n'offrent que peu de chances de survie. De fait, *la majorité de ces enfants meurt peu après leur arrivée à l'orphelinat*. Or, c'est précisément ce fait lamentable que l'on a retourné, avec une insigne et barbare mauvaise foi, contre les religieuses missionnaires Des Françaises et des Canadiennes, en particulier, ont été poursuivies et condamnées : on leur a imputé, comme un crime, le grand nombre des décès d'enfants dans leurs établissements. Souvent, ce n'étaient que des enfants déjà morts qui étaient apportés aux religieuses, et elles se bornaient à leur assurer la sépulture. Mais les autorités communistes les ont, par un raffinement abominable, accusées d'avoir causé, par leur négligence, la mort de ces pauvres innocents. Le très grand nombre de tombes d'enfants « découvertes » dans l'enceinte d'un orphelinat devenait de la sorte le témoignage de la « cruauté » des religieuses envers les orphelins recueillis !

Une telle accusation, qui serait simplement « impensable », même pour les pires anticléricaux de chez nous, réussit à soulever les haines en pays chinois et à motiver arrestations et expulsions.

Quelle mentalité ! et quel régime !

L. Cristiani.

P. S. — A la suite de la courte étude que l'*Ami* a publiée, le 17 janvier 1952, sur la *Petite Eglise*, j'ai reçu un livre très intéressant intitulé : *Concordataires, Constitutionnels et « Enfarinés »*, en Quercy et Rouergue, au lendemain de la Révolution. Ce nom d'*Enfarinés*, je l'ai dit dans mon article (p. 38), désignait les anticoncordataires de Rodez, qui étaient alors rattachés au diocèse de Cahors.

L'ouvrage que je viens d'indiquer contient toute une partie, la troisième et dernière, sur le *Schisme de la Petite Eglise*, c'est-à-dire sur les *Enfarinés* ainsi nommés en raison de leur fidélité aux anciens usages, et notamment à la poudre sur les cheveux. Tous ceux que ce sujet intéresse auront plaisir et profit à lire le livre indiqué, qui est solidement documenté, sur pièces d'archives et souvenirs personnels, agréablement écrit et plein de portraits hauts en couleurs des prêtres d'autrefois [8].

L. C.

[8] Ce volume, in-8 de 152 pages (prix, 150 fr.), *Œuvre des Lectures missionnaires*, 5, rue Rapin, Tours (C. C. P Paris 5046.15) a pour auteur le R. P. Mouly, SS. CC.

L'« AMI DU CLERGÉ » ET LES LIVRES

Comptes rendus Bibliographiques

« Semaines Sociales du Canada » (1951). — **Le rôle social de la charité.** — In-8 de 186 p, 2 doll. canadiens. — A l'Institut social populaire, 8100, bvd. St-Laurent, Montréal (Canada).

La charité : ce mot sonne mal aux oreilles de la classe ouvrière. Ne voulant la considérer que comme une aumône, elle y voit un moyen dont se servent les

riches pour pallier les inconvénients les plus criants du système social capitaliste et un moyen de perpétuer celui-ci ; par elle le riche affirmerait sa supériorité sur le pauvre, l'humilierait et par là-même l'inciterait à la révolte. Le marxisme, allant aux extrêmes, regarde la charité comme une duperie, qui doit être combattue parce qu'elle retarde et compromet l'avènement d'un régime social qui, dit-il, ne peut s'établir que par une révolution violente. On trouverait aisément parmi nos contemporains et même parmi les chrétiens des hommes qui, refusant à la charité tout rôle social, la tiendraient pour un sentiment individuel, conduisant à un geste généreux de philanthropie à l'égard d'un être qui souffre.

S'élevant au-dessus de ces conceptions erronées ou étriquées, les directeurs et professeurs de la Semaine Sociale Canadienne ont rendu à la charité, telle que l'entend la doctrine catholique, sa vraie place dans le corps social.

Cette vertu, en effet, définit notre attitude envers Dieu, envers nous-mêmes et envers le prochain, car elle nous enseigne que notre amour à l'égard de nous-mêmes et à l'égard du prochain n'est qu'une dérivation et une application particulière de notre charité envers Dieu. Il ne peut y avoir de vraie compréhension des besoins *réels* du prochain sans cette charité divine. Sans elle, on peut construire un édifice social théoriquement bien équilibré, muni de tous ses organes essentiels : en pratique ce ne sera qu'un cadavre, de forme juridique parfaite peut-être, mais ce ne sera pas une vraie communauté humaine, ni, à plus forte raison, chrétienne. Par contre, là où la charité divine existe et vit, il y a un remède efficace contre les suites du péché originel qui tendent sans cesse à vicier l'ordre social non moins que la conduite des individus. Ces principes, rappelés par la lettre écrite, au nom du Souverain Pontife, aux initiateurs de la Semaine Soc. Can. ont inspiré les leçons et les conférences.

Les sujets traités dans les cours ont été les suivants : 1° la vertu de charité théologale et sa vraie nature ; 2° rapports de la justice et de la charité dans le domaine social ; 3° éducation de la charité qu'il faut développer dès le temps des études ; 4° exercice de la charité dans cette cellule sociale primordiale qu'est le foyer familial ; 5° la charité dans l'exercice de la vie économique et sociale ; 6° dans la vie publique et politique ; 7° à l'égard de la patrie et des autres nations ; 8° à l'égard des misères humaines.

Dans les *conférences* on trouvera d'intéressants aperçus sur l'Eglise, lieu d'élection et inspiratrice des œuvres de charité ; sur la charité qui pousse les missionnaires vers les hommes qui ignorent la révélation de la charité divine ; sur l'Eucharistie et la charité ; sur la charité agent et source de paix.

Cours et conférences étaient-ils suivis d'échanges de vues ?... Le compte rendu n'en rapporte rien. Tel qu'il est, il constitue une remarquable somme de ce qu'un catholique, un prêtre surtout, doit connaître sur le rôle social de la charité.

Abbé Jean KERLEVEO. — **L'Eglise catholique en régime français de séparation. T. I. L'occupation des églises par le desservant et les fidèles.** — In-8 de 312 p. — Jean Mordacq, Aire-sur-la-Lys (Pas-de-Calais), 1951.

L'auteur a la formation nécessaire pour aborder un sujet aussi complexe : il réunit les doctorats en théologie, en sciences sociales et politiques ; et le volume que nous recensons est une partie importante de sa thèse de doctorat en droit.

Ce travail a pour cadre historique la période qui va de la loi de Séparation (1905) à nos jours. Il montre comment, d'une loi « informe dans ses contours et ses possibilités, le juge français [a su peu à peu] instaurer un régime statutaire » (p. 284). En d'autres termes, les tribunaux français furent mis en possession d'une loi qui pouvait conduire à un schisme ou à une guerre de religion, et, en même temps, mis en présence d'un *fait* : l'existence de la religion catholique professée par la majorité des Français ; ils sont parvenus progressivement, sous l'influence du Conseil d'Etat, en s'inspirant à la fois d'une longue tradition historique et de ces principes majeurs du droit positif qui s'identifient avec ceux de la morale naturelle, à constituer une jurisprudence où les droits de l'Etat sont très largement reconnus et ceux de l'Eglise, bien qu'étroitement resserrés et systématiquement surveillés, ont pu néanmoins le plus souvent s'exercer.

Ce tome I[er] examine seulement les droits et devoirs du desservant et des fidèles relatifs aux édifices du culte catholique.

D'abord (ch. I) ce desservant, qui est-il aux yeux du juge français ? C'est pratiquement celui qui, soumis à son évêque, est un prêtre catholique en règle avec sa propre profession de catholicisme. Le tribunal n'a, ni à connaître de l'organisation intérieure de l'Eglise, ni à interpréter les lois canoniques ou les décisions ecclésiastiques ; il doit les regarder comme un fait donné, dont il tire la conséquence juridique civile.

Quelles sont, ensuite (ch. II) « les possibilités d'action du desservant et des fidèles » ; en d'autres termes, *en quelle qualité* les ministres du culte et les fidèles peuvent-ils en appeler aux tribunaux civils pour faire reconnaître leurs droits et obtenir éventuellement réparation des préjudices qui leur seraient causés en matière cultuelle ? D'une étude minutieuse, l'auteur conclut que desservants et fidèles ne sont pas précisément des « occupants sans titre ».

A qui appartiennent les églises ? Qui peut passer légitimement contrat à leur sujet ? Qui peut disposer du mobilier cultuel ? Telles sont les questions auxquelles répond le ch. III.

Le ch. IV et dernier, le plus long et, sans doute le plus pratique (p. 183-286), explique comment on doit comprendre au point de vue juridique que les églises sont et doivent demeurer affectées au culte catholique. Cette affectation s'étend-elle aux sacristies, aux autres dépendances, aux presbytères ? Quels en sont les caractères : jouissance de plein droit, gratuité, immutabilité (sauf troubles exceptionnels et manque de réparations indispensables) ? Les communes et collectivités publiques sont-elles autorisées à les financer ? L'utilisation de l'église pour des cérémonies d'autres cultes, ou de caractère irréligieux est-elle admise ? Quels sont les droits relatifs à l'usage des cloches et aux sonneries civiles ? En fin de chapitre, l'auteur définit la *nature* et recherche les *fondements* du droit d'occupation des églises par le curé et les fidèles.

Toutes ces questions sont traitées en faisant appel non seulement aux lois et décrets, mais surtout aux décisions des tribunaux, depuis les plus humbles jusqu'à la Cour de cassation et au Conseil d'Etat, décisions dont les textes sont cités, commentés, au besoin harmonisés, souvent présentés dans leur suite historique qui en éclaire l'interprétation pour le présent.

Ouvrage de doctrine et d'information juridique, ce livre permettra aux curés et autres membres du clergé de se renseigner sur leurs droits et leurs devoirs relativement à leur église, à ses annexes et à ses meubles. Ceci ne les dispensera pas, en cas de difficulté, de prendre avis d'un avocat ou d'un juriste pour qui le travail de M. Kerlévéo sera une excellente source d'information. Il présente une abondante accumulation de faits, avec une appréciation équitable et toujours modérée (même quand il s'agit de dénis de justice à l'égard de l'Eglise) qui donnent à cet exposé juridique une précision et une sérénité qui ont par elles-mêmes une réelle portée apologétique [1].

[1] Pour le mobilier d'église, signalons la thèse de l'abbé Léon Lacourt, *Le Mobilier cultuel sous la Séparation de l'Eglise et de l'Etat*, in-8, Recueil Sirey, 1936. —